



Communiqué

UNE RÉOLUTION QUI SAUVE DES VIES : FAIRE CONNAÎTRE SA VOLONTÉ POUR LE DON D'ORGANES

TRANSPLANT QUÉBEC INVITE LES GENS À INDIQUER PAR ÉCRIT LEUR CONSENTEMENT AU DON D'ORGANES ET À AVISER LEURS PROCHES

Montréal, le 9 janvier 2018 – La nouvelle année est propice à prendre de nouvelles résolutions. Transplant Québec invite la population à faire connaître sa volonté en faveur du don d'organes et à parler dès aujourd'hui de cet important sujet avec ses proches. À ce jour, 4 Québécois sur 10 ont officialisé leur consentement dans un des registres du Québec. Même si ces données sont un pas dans la bonne direction, chacun peut individuellement et tous doivent collectivement faire mieux pour sauver plus de vies.

« Tout individu, quels que soient son âge, son orientation sexuelle ou sa religion, peut devenir potentiellement un donneur d'organes et de tissus à son décès. En posant ce geste, 1 personne peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 15 autres personnes. Il est donc essentiel que chacun informe ses proches de sa volonté et confirme sa décision par écrit dans un des registres. Chaque consentement compte et peut faire une réelle différence », a pour sa part rappelé M. Louis Beaulieu, directeur général de Transplant Québec.

Trois façons de signifier son consentement au Québec

- En signant le formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* de la Régie de l'assurance maladie du Québec (joint à l'avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie). On peut aussi commander son formulaire en composant le 1 800 561-9749.
- En rencontrant son notaire pour faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec.
- En signant l'autocollant de consentement à apposer au dos de la carte d'assurance maladie lors du renouvellement de sa carte d'assurance maladie ou en le commandant sur le site www.signezdon.gouv.qc.ca.

Nombre d'inscriptions dans l'un des deux registres (au 30 septembre 2017)

- 2 903 411 inscriptions dans le registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- 1 558 136 inscriptions dans le registre de la Chambre des notaires du Québec (dont 85 % sont des consentements)

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation.

- 30 -

Source et renseignements :

Doris Prince
Chef du service des communications et relations publiques
Transplant Québec
514 286-1414, poste 216